

## **CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 9 septembre 2011 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Autorisations à défendre auprès du Tribunal Administratif
- Protocole d'accord avec la SCCV Les Granges de la Clarée
- Acquisition des parcelles D 42 et D 46 à La Ruine
- Vente d'un terrain communal au lieu-dit Le Refour
- Affouage 2011
- Décisions modificatives
- Demande de subvention au Conseil Régional pour une classe de découverte

Val-des-Prés, le 5 Septembre 2011  
Le Maire, René SIESTRUNCK

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE  
M. Jean-Louis GONON à Thierry AIMARD  
Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

### **Autorisation à défendre auprès du Tribunal Administratif dans l'affaire M. Claude CAUBRIERE c/Commune de Val-des-Prés**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille suite à la requête déposée par M. Claude CAUBRIERE en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal du 14 juin 2011 refusant le permis de construire n° 00517411H0001 demandé pour la construction d'une structure à usage d'habitation individuelle,
- sollicite l'assistance juridique des assurances Groupama,
- désigne Maître TERTIAN, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 171 bis, chemin de la Madrague Ville, à Marseille 2<sup>ème</sup>, pour défendre la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

### **Autorisation à défendre auprès du Tribunal Administratif dans l'affaire Mme Peggy FENEUILLE c/Commune de Val-des-Prés**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille suite à la requête déposée par Mme Peggy FENEUILLE en vue d'obtenir l'annulation de la délibération du 22 juin 2011 relative à la location de terrains communaux,
- sollicite l'assistance juridique des assurances Groupama,

- désigne Maître TERTIAN, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 171 bis, chemin de la Madrague Ville, à Marseille 2<sup>ème</sup>, pour défendre la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

### **Protocole d'accord avec la SCCV Les Granges de la Clarée**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- autorise le Maire à signer un protocole transactionnel avec la SCCV Les Granges de la Clarée et l'entreprise Blanchon Construction, au terme duquel ces deux dernières s'engagent à remettre la chaussée, au sud et à l'ouest du bâtiment, en état jusqu'à son raccord avec le trottoir et la goudronner, et prendre en charge tous les frais subis par la commune, soit 10.754,72 €. En contrepartie, la commune s'engage à renoncer expressément à toute réclamation ultérieure portant sur les désordres constatés.

### **Acquisition des parcelles D 42 et D 46 à La Ruine**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles D 42 et D 46 d'une superficie totale de 1.393 m<sup>2</sup> appartenant à monsieur Yves HILAIRE et madame Gisèle JOURDAN née HILAIRE, au prix de 1 € le m<sup>2</sup>,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

### **Vente d'un terrain communal au lieu-dit Le Refour**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente à M. Thierry OLLAGNIER de 2500 m<sup>2</sup> de la parcelle communale B 1319 au prix de 10 € le m<sup>2</sup>,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de M. Thierry OLLAGNIER.

### **Affouage 2011**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la parcelle 101 pour les habitants du Rosier et du Chef-Lieu, et la parcelle 3 pour les habitants de La Vachette, et en demande délivrance à l'ONF,
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir :
  - M. Thierry AIMARD
  - M. André ROULET
  - Mme Thérèse AIMARD-FOSSEsoumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-138.12 du Code Forestier,
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 30 septembre 2013 faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément à l'article L.145-2 du Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

### **Décisions modificatives**

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

#### **Budget Général :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement :</b>		
6574 : Subvention voyage scolaire	+ 3.000,00 €	
658 : Rembourst ATSEM Montgenèvre	- 3.000,00 €	

#### **Budget Eau :**

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Section de fonctionnement :</b>		
6063 : Fournitures de petit équipement	+ 11.800,00 €	
023 : Virement à la section d'investisst	- 11.800,00 €	
<b>Section d'investissement :</b>	<b>- 11.800,00 €</b>	<b>- 11.800,00 €</b>
021 : Virement de la section de fonctionnt		- 11.800,00 €
2318-0011:Txv réseau d'eau La Vachette	- 4.900,00 €	
2318-0012:Txv réseau d'eau Val-des-Prés	- 6.900,00 €	

### **Demande de subvention au Conseil Régional pour une classe de découverte**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de classe de découverte à l'automne, de l'école primaire Emilie Carles
- sollicite du Conseil Régional une subvention de 2.500 €
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2011
- arrête le plan de financement suivant :
  - coût du projet : ..... 9.208,00 €
  - participation de la commune de Val-des-Prés : ..... 2.500,00 €
  - participation des familles : ..... 2.660,00 €
  - coopérative scolaire : ..... 1.048,00 €
  - subvention du Conseil Régional : ..... 2.500,00 €
  - subvention du Conseil Général : ..... 500,00 €

Fait à Val-des-Prés, le 16 Septembre 2011  
Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Autorisation à défendre auprès du Tribunal Administratif dans l'affaire Monsieur Claude CAUBRIERE c/Commune de Val-des-Prés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête déposée par M.Claude CAUBRIERE auprès du Tribunal Administratif de Marseille en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal du 14 juin 2011 refusant le permis de construire n° 00517411H0001 demandé pour la construction d'une structure à usage d'habitation individuelle.

Le Maire demande l'autorisation de défendre les intérêts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille suite à la requête déposée par M.Claude CAUBRIERE en vue d'obtenir l'annulation de l'arrêté municipal du 14 juin 2011 refusant le permis de construire n° 00517411H0001 demandé pour la construction d'une structure à usage d'habitation individuelle,
- sollicite l'assistance juridique des assurances Groupama,
- désigne Maître TERTIAN, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 171 bis, chemin de la Madrague Ville, à Marseille 2<sup>ème</sup>, pour défendre la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Autorisation à défendre auprès du Tribunal Administratif dans l'affaire Madame Peggy FENEUILLE c/Commune de Val-des-Prés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête déposée par Mme Peggy FENEUILLE auprès du Tribunal Administratif de Marseille en vue d'obtenir l'annulation de la délibération du 22 juin 2011 relative à la location de terrains communaux.

Le Maire demande l'autorisation de défendre les intérêts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille suite à la requête déposée par Mme Peggy FENEUILLE en vue d'obtenir l'annulation de la délibération du 22 juin 2011 relative à la location de terrains communaux,
- sollicite l'assistance juridique des assurances Groupama,
- désigne Maître TERTIAN, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 171 bis, chemin de la Madrague Ville, à Marseille 2<sup>ème</sup>, pour défendre la commune auprès du Tribunal Administratif de Marseille.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET :** Protocole d'accord avec la SCCV Les Granges de la Clarée et l'entreprise Blanchon Construction

Monsieur le Maire rappelle le différend qui oppose la Commune à la société Les Granges de la Clarée dans le cadre de la construction d'un ensemble de logements, ayant fait l'objet d'un permis de construire le 15 décembre 2006. Pour mettre un terme définitif au litige, le Maire propose de signer un protocole transactionnel, conformément aux articles 2044 et suivants du Code Civil, avec la SCCV Les Granges de la Clarée et l'entreprise Blanchon Construction, au terme duquel ces deux dernières s'engagent à remettre la chaussée, au sud et à l'ouest du bâtiment, en état jusqu'à son raccord avec le trottoir et la goudronner, et prendre en charge tous les frais subis par la commune, soit 10.754,72 €. En contrepartie, la commune s'engage à renoncer expressément à toute réclamation ultérieure portant sur les désordres constatés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer un protocole transactionnel avec la SCCV Les Granges de la Clarée et l'entreprise Blanchon Construction, au terme duquel ces deux dernières s'engagent à remettre la chaussée, au sud et à l'ouest du bâtiment, en état jusqu'à son raccord avec le trottoir et la goudronner, et prendre en charge tous les frais subis par la commune, soit 10.754,72 €. En contrepartie, la commune s'engage à renoncer expressément à toute réclamation ultérieure portant sur les désordres constatés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Acquisition des parcelles D 42 et D 46 à La Ruine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que monsieur Yves HILAIRE et madame Gisèle JOURDAN née HILAIRE, propriétaires des parcelles D 42 et D 46 d'une superficie totale de 1.393 m<sup>2</sup>, situées dans le périmètre des travaux sur le torrent de la Ruine, donnent leur accord pour les vendre à la commune au prix de 1 € le m<sup>2</sup>. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune des parcelles D 42 et D 46 d'une superficie totale de 1.393 m<sup>2</sup> appartenant à monsieur Yves HILAIRE et madame Gisèle JOURDAN née HILAIRE, au prix de 1 € le m<sup>2</sup>,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**

**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Vente d'un terrain communal au lieu-dit Le Refour

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. Thierry OLLAGNIER pour acquérir 2500 m<sup>2</sup> de la parcelle communale B 1319 pour laquelle il bénéficie actuellement d'un bail de location jusqu'en 2030 pour l'installation d'un parc de sculpture. Il propose d'acheter au prix de 10 € le m<sup>2</sup>.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la vente à M. Thierry OLLAGNIER de 2500 m<sup>2</sup> de la parcelle communale B 1319 au prix de 10 € le m<sup>2</sup>,
- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de M. Thierry OLLAGNIER.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Coupes affouagères 2011

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la commune, la délivrance en nature pour l'année 2011 des coupes de la forêt communale désignées parcelle 101 pour les habitants du Rosier et du Chef-Lieu, et parcelle 3 pour les habitants de La Vachette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide d'affecter au partage en nature entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la parcelle 101 pour les habitants du Rosier et du Chef-Lieu, et la parcelle 3 pour les habitants de La Vachette, et en demande délivrance à l'ONF,
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir :
  - M. Thierry AIMARD
  - M. André ROULET
  - Mme Thérèse AIMARD-FOSSEsoumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L-138.12 du Code Forestier,
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 30 septembre 2013 faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent,
- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait conformément à l'article L.145-2 du Code Forestier, de la manière suivante : un lot par feu, domicile fixe et réel dans la commune,
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 30 € par lot.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Décisions modificatives n° 1

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder à des modifications du budget primitif général et du budget primitif de l'eau, compte tenu des éléments comptables connus à ce jour.

Après avoir entendu les propositions du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

**Budget Général :**

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement :</b>		
6574 : Subvention voyage scolaire	+ 3.000,00 €	
658 : Rembourst ATSEM Montgenèvre	- 3.000,00 €	

**Budget Eau :**

	Dépenses	Recettes
<b>Section de fonctionnement :</b>		
6063 : Fournitures de petit équipement	+ 11.800,00 €	
023 : Virement à la section d'investisst	- 11.800,00 €	
<b>Section d'investissement :</b>	<b>- 11.800,00 €</b>	<b>- 11.800,00 €</b>
021 : Virement de la section de fonctionnt		- 11.800,00 €
2318-0011:Tvx réseau d'eau La Vachette	- 4.900,00 €	
2318-0012:Tvx réseau d'eau Val-des-Prés	- 6.900,00 €	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, René SIESTRUNCK

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**  
**Séance du 9 Septembre 2011**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 6

votants : 9

Date de la convocation :

5 Septembre 2011

Date d'affichage :

5 Septembre 2011

L'an deux mil onze et le neuf septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Emile ROMAN, René SIESTRUNCK

Procurations : M. André ROULET à M. Alain BLOCH-TREFOUSSE

M. Jean-Louis GONON à M. Thierry AIMARD

Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

**OBJET** : Demande de subvention au Conseil Régional pour une classe de découverte

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'une classe de découverte à l'automne pour les élèves de l'école primaire Emilie Carles. Ce projet, intitulé « Sur les traces du passé : à la découverte de la période gallo-romaine », s'élève à un montant de 9.208 € et peut bénéficier d'une aide de la Région de 2.500 €. Le Maire propose une participation de la commune de 2.500 €, de faire l'avance de 2.500 € pour le Conseil Régional et de solliciter une subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve le projet de classe de découverte de l'école primaire Emilie Carles
- sollicite du Conseil Régional une subvention de 2.500 €
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2011
- arrête le plan de financement suivant :

➤ coût du projet : .....	9.208,00 €
➤ participation de la commune de Val-des-Prés : .....	2.500,00 €
➤ participation des familles : .....	2.660,00 €
➤ coopérative scolaire : .....	1.048,00 €
➤ subvention du Conseil Régional : .....	2.500,00 €
➤ subvention du Conseil Général : .....	500,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
René SIESTRUNCK